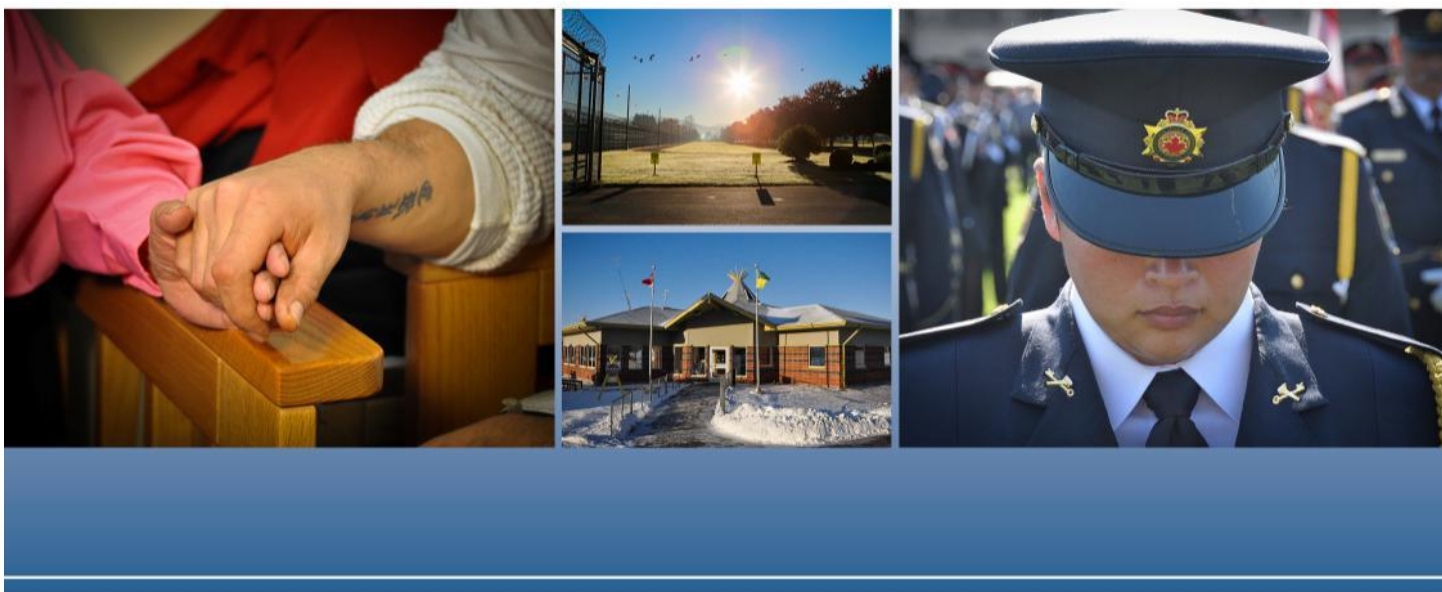


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2021



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

Canada

Table des matières

Introduction	3
Méthode de présentation.....	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
Risques et incertitudes	10
Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	11
État des autorisations (non vérifié)	13
Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)	14

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#), les [budgets supplémentaires des dépenses](#), et le rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le [30 juin 2021](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2021-2022](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2021-2022, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 31 mars 2021¹ et le solde des crédits, le 24 juin 2021². Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans l'état des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de

¹ Attribués par décret C. P. [2021-0244](#).

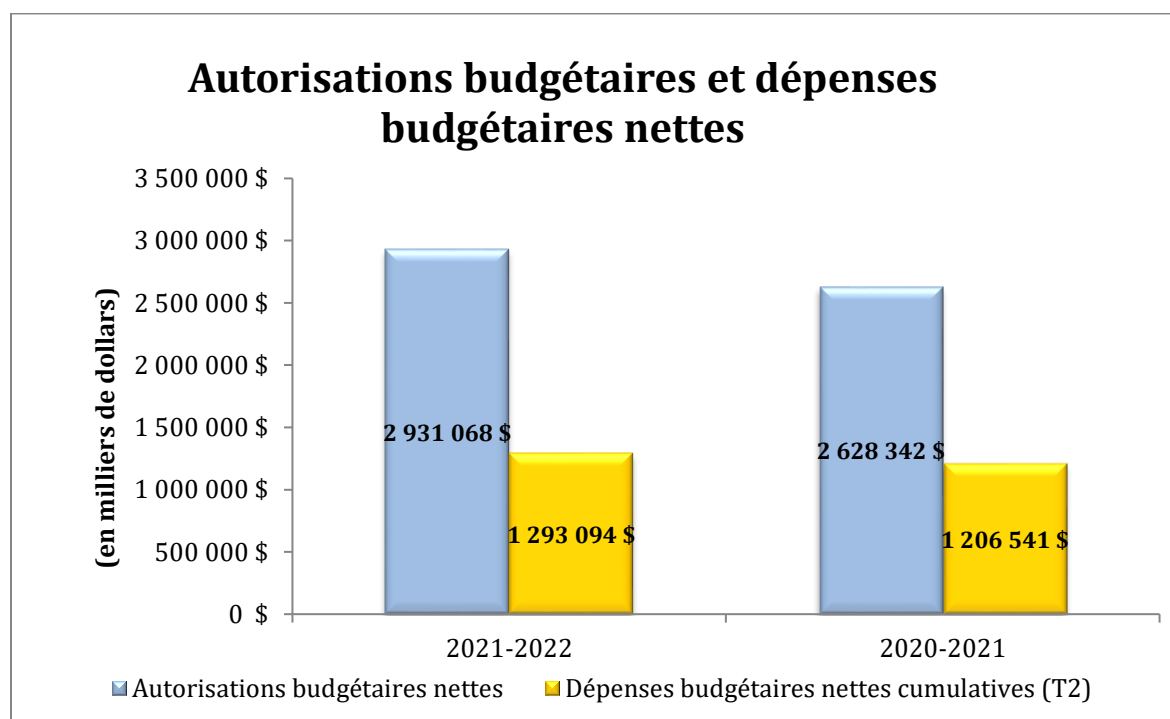
² Attribués par décret C. P. [2021-0629](#).

brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021³, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2021-2022 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 30 septembre 2021 et du 30 septembre 2020 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



³ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2021, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 302,7 millions de dollars, soit une hausse de 11,5 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 258,8 millions⁴ de dollars, soit une hausse de 11,8 %**, par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2020, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 140,1 millions de dollars** liée au financement approuvé pour le soutien au Service correctionnel du Canada (budget de 2020);
- Une **augmentation de 45,1 millions de dollars** du financement provenant du report du budget de fonctionnement;
- Une **augmentation de 35,3 millions de dollars** attribuable aux coûts liés à la portion financée des hausses salariales découlant des conventions collectives;
- Une **augmentation de 22,1 millions de dollars** en financement pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83);
- Une **augmentation de 11,8 millions de dollars** pour les besoins de fonctionnement essentiels liés à la COVID-19;
- Une **augmentation de 8,8 millions de dollars** de financement quasi législatif attribuable à des changements dans les prix et volumes des biens et services acquis;
- Une **augmentation de 0,7 million de dollars** liée au financement du programme de santé mentale pour les délinquants sous responsabilité fédérale et des fermes CORCAN (budget de 2018);
- Une **diminution de 2,5 millions de dollars** pour le financement du programme visant à répondre aux besoins des délinquants vulnérables (budget de 2017);
- Une **diminution de 2,2 millions de dollars** des dépenses liées à des transferts de fonds à la Commission des libérations conditionnelles du Canada depuis l'établissement par le Service correctionnel du Canada d'un nouveau mécanisme de recouvrement des coûts relatifs à la fourniture de services de gestion de l'information et de technologie de l'information;
- Une **diminution de 0,3 million de dollars** liée à l'initiative de modernisation des services des programmes et de l'administration (PA);
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** du financement pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

⁴ Un écart entre les autorisations totales et l'ajout des éléments distincts peut se produire en raison de l'arrondissement.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 18,0 millions de dollars ou 8,6 %** par rapport aux autorisations à la fin de septembre 2020, ce qui est lié à une augmentation du report du budget d'immobilisations.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 25,9 millions de dollars ou de 11,7 %** par rapport à juin 2020, hausse qui est liée aux éléments suivants :

- Une **augmentation de 23,9 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés;
- Une **augmentation de 2,3 millions de dollars** liée au fonds renouvelable de CORCAN, en raison de l'utilisation prévue plus élevée des autorisations de prélèvement;
- Une **diminution de 0,3 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État.

Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice a **augmenté de 86,6 millions de dollars (7,2 %)** principalement en raison des facteurs suivants :

Dépenses

- Les dépenses en personnel ont **augmenté de 97,8 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation des salaires de 66 millions de dollars** :
 - Une **augmentation de 39,4 millions de dollars** attribuable à l'augmentation des taux de rémunération découlant de la mise en œuvre des diverses conventions collectives ratifiées après le premier trimestre de 2020-2021;
 - Une **augmentation de 10,3 millions de dollars** attribuable à l'embauche de nouveaux employés et aux taux de rémunération en vigueur pour 2021-2022, dont 6,2 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de la Transformation du système correctionnel fédéral (projet de loi C-83);
 - Une **augmentation de 9,2 millions de dollars** attribuable aux primes à la signature à la suite de la ratification des conventions collectives;
 - Une **augmentation de 5,5 millions de dollars** en raison des répercussions de la COVID-19;
 - Une **augmentation de 1,6 million de dollars** des dépenses relatives aux recours collectifs concernant l'isolement préventif, sous la direction du bureau de gestion des recours collectifs et avec l'appui des services internes;
 - Une **augmentation de 12,1 millions de dollars** des cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés (ce montant sera ajusté à la fin de l'exercice en fonction du total des dépenses salariales);

- Une **augmentation de 9,3 millions de dollars** afin d'indemniser les employés pour les dommages causés par le système Phénix et la mise en œuvre tardive des clauses financières des conventions collectives;
 - Une **augmentation de 5 millions de dollars** des paiements rétroactifs à la suite de la ratification des conventions collectives;
 - Une **augmentation de 2,6 millions de dollars** attribuable à l'augmentation des dépenses des Commissions des accidents du travail (CAT);
 - Une **augmentation de 2,3 millions de dollars** des dépenses en heures supplémentaires, attribuable principalement aux interventions liées à la COVID-19;
 - Une **augmentation de 1,9 million de dollars** pour la nouvelle indemnité des agents de libération conditionnelle du groupe Programmes de bien-être social (WP);
 - Une **diminution de 1,4 million de dollars** en indemnités de départ.
- Les dépenses en matière de transport et de communications **ont augmenté de 1,6 million de dollars**, principalement en raison des restrictions liées à la COVID-19 en vigueur au premier semestre de 2020-2021, par rapport au premier semestre de 2021-2022, où les restrictions ont diminué et ont entraîné une augmentation des réinstallations et des déplacements :
 - Une **augmentation de 0,9 million de dollars** des coûts liés aux réinstallations;
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** des frais de déplacement des fonctionnaires, principalement attribuable au recrutement d'agents correctionnels;
 - Une **augmentation de 0,3 million de dollars** des frais de déplacement des non-fonctionnaires pour les transfèrements de détenus entre les régions.
 - Les dépenses en services professionnels et spéciaux ont **augmenté de 34,5 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 16,3 millions de dollars** en services juridiques, principalement pour les honoraires juridiques payés à Justice Canada, qui ont été traités plus tôt cette année en comparaison de l'exercice précédent;
 - Une **augmentation de 5,6 millions de dollars** des contrats de services personnels non professionnels non précisés ailleurs, principalement attribuable à l'accord d'échange de services avec les provinces;
 - Une **augmentation de 5 millions de dollars** pour des raisons liées à la COVID-19, car de nombreuses activités ont été interrompues ou retardées au cours du premier trimestre de l'exercice précédent et ont repris dans une certaine mesure cette année :
 - Une **augmentation de 1,5 million de dollars** pour les services/spécialistes des soins de santé en raison de l'interruption des bons de travail de l'an dernier;
 - Une **augmentation de 1,4 million de dollars** en honoraires d'autres experts-conseils, à l'exclusion des experts-conseils en technologie de l'information et en télécommunications;
 - Une **augmentation de 1 million de dollars** en technologies de l'information et des télécommunications pour des experts-conseils;
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** pour la formation des détenus;
 - Une **augmentation de 0,4 million de dollars** pour la formation du personnel;

- Une **augmentation de 2,6 millions de dollars** en services de consultation en gestion, principalement pour les contrats de services énergétiques de l'Initiative des bâtiments fédéraux;
 - Une **augmentation de 2,3 millions de dollars** en spécialistes/services de soins de santé, dans diverses spécialités non liées à la COVID-19;
 - Une **augmentation de 1,9 million de dollars** en honoraires d'experts-conseils pour les services d'aumônerie;
 - Une **augmentation de 1,8 million de dollars** des frais de formation et des frais correctionnels;
 - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** en technologies de l'information et des télécommunications pour des experts-conseils de divers projets (qui ne sont pas liés à la COVID-19);
 - Une **diminution de 1,7 million de dollars** en contrats de services de nettoyage de bâtiments, en raison des interventions liées à la COVID-19.
- Les dépenses en location ont **augmenté de 5 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,1 millions de dollars** en frais de licence et de maintenance attribuable à un montant de 2,5 millions de dollars pour maintenir les activités opérationnelles continues du SCC dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19 et aux factures traitées plus tôt cette année en comparaison de l'exercice précédent;
 - Une **augmentation de 0,6 million de dollars** pour la location d'immeubles de bureaux et d'immeubles industriels et commerciaux;
 - Une **augmentation de 0,3 million de dollars** pour d'autres frais de location.
 - Les réparations et l'entretien ont **diminué de 1,8 million de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 1 million de dollars** attribuable à une dépense qui avait initialement été improprement comptabilisée dans les réparations et l'entretien en 2020-2021, mais qui a ensuite été corrigée au cours de l'exercice;
 - Une **diminution de 0,8 million de dollars** pour les autres réparations d'équipement.
 - Les services publics, fournitures et approvisionnements ont **diminué de 36,3 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 33,4 millions de dollars** puisque l'an dernier, le SCC a acheté des quantités plus élevées de fournitures afin d'assurer un stock suffisant pour soutenir ses activités opérationnelles au début de la pandémie de COVID-19. Cette approche n'était pas nécessaire au cours du présent exercice. L'écart est composé des catégories suivantes :
 - Une **diminution de 30,3 millions de dollars** en fournitures médicales, y compris l'achat d'équipements de protection individuelle;
 - Une **diminution de 1,7 million de dollars** en produits de nettoyage;
 - Une **diminution de 1,4 million de dollars** pour les stocks alimentaires et les méthodes de livraison des repas aux détenus;

- Une **diminution de 2,6 millions de dollars** en médicaments, car le niveau des stocks était suffisant (principalement pour les médicaments contre l'hépatite C);
- Une **diminution de 1,6 million de dollars** en paiement de l'allocation pour les chaussures, qui est versée tous les deux ans;
- Une **augmentation de 1,3 million de dollars** attribuable aux économies réalisées en raison de la COVID-19 en 2020-2021;
 - Une **augmentation de 0,8 million de dollars** pour les marchandises à usage personnel, comme les uniformes et autres vêtements, en raison de la réduction du recrutement d'agents correctionnels en 2020-2021;
 - Une **augmentation de 0,5 million de dollars** des dépenses pour l'essence, le diesel et le mazout léger.
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages **ont augmenté de 10,7 millions de dollars** en raison des projets de construction qui ont été interrompus ou retardés au cours du dernier exercice en réponse à la COVID-19.
- Les dépenses pour l'acquisition de machinerie et d'équipement ont **diminué de 2,1 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 1 million de dollars** pour les autres équipements et pièces, principalement en raison de l'achat d'un système automatisé de distribution de médicaments en 2020-2021;
 - Une **diminution de 0,7 million de dollars** pour les ordinateurs portables et autres équipements informatiques nécessaires pour permettre à l'organisation de maintenir ses activités pendant la pandémie;
 - Une **diminution de 0,4 million de dollars** pour le matériel de communication et de mise en réseau en raison de l'achèvement de projets de construction.
- Les autres subventions et paiements ont **diminué de 16 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 18,3 millions de dollars** des paiements ordonnés par les tribunaux;
 - Une **diminution de 3,6 millions de dollars** de trop-payés salariaux reconnus par Phénix;
 - Une **augmentation de 2,7 millions de dollars** des règlements à l'amiable;
 - Une **augmentation de 2,2 millions de dollars** en raison de l'augmentation des dépenses des Commissions des accidents du travail (CAT);
 - Une **augmentation de 1 million de dollars** des programmes à coûts partagés pour la formation des détenus, attribuable principalement à une mise à jour de la classification des dépenses, mais aussi à un plus grand niveau d'activités au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent, en raison des restrictions liées à la pandémie.

Revenus

- Une **augmentation nette de 2,3 millions de dollars** des revenus liés à l'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) utilisée pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

- Une **augmentation nette de 4,5 millions de dollars** des revenus de CORCAN en raison du retour progressif à la normale des activités dans les établissements et de la comptabilisation des revenus des services correctionnels et de la formation.

(en millions de dollars)

Dépenses organisationnelles budgétaires	Comparaison annuelle	Comparaison trimestrielle
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2020-2021	1 206,5	653,3
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2021-2022	1 293,1	710,6
Écart	86,6	57,3
Explication des écarts par article courant		
Personnel	97,8	62,8
Transports et communications	1,6	1,0
Services professionnels et spéciaux	34,5	21,1
Location	5,0	0,3
Réparation et entretien	(1,8)	(2,3)
Services publics, fournitures et approvisionnements	(36,3)	(21,6)
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	10,7	7,7
Acquisition de machines et de matériel	(2,1)	(3,5)
Autres subventions et paiements	(16,0)	(5,8)
Revenu net	(2,3)	(2,3)
Recettes de CORCAN	(4,5)	(0,1)
Total	86,6	57,3

Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2021-2022](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

Le SCC continue à faire face à des défis pour assurer la santé et la sécurité des détenus, des employés et du public pendant cette pandémie, puisqu'il continue de contribuer aux efforts visant à réduire la transmission du virus. Le SCC s'est rapidement adapté à cette nouvelle réalité en offrant aux employés non-opérationnels la possibilité de travailler à distance et en poursuivant la prestation des services, dans le respect des règlements sur la distanciation physique. Ces événements ont engendré des pressions supplémentaires sur les niveaux de référence existants du SCC. Afin de faire face à cette situation financière, le SCC a reçu du financement supplémentaire par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses (c) 2020-21 et le ministère des Finances a approuvé de nouveaux fonds pour l'année en cours.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2021-2022](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Dès le début de la pandémie, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis en place des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle des infections au sein de ses unités opérationnelles. À la fin du deuxième trimestre de 2021-2022, il n'y avait aucun cas actif de COVID-19 parmi la population carcérale de tous les établissements du SCC. Plus de 82 % de la population carcérale a reçu au moins une dose du vaccin et plus de 76 % des détenus sont entièrement vaccinés. Puisque la situation s'est stabilisée, le SCC reprend graduellement les visites des détenus avec les mesures de santé publique appropriées en place.

Comme aucun nouveau cas de COVID-19 n'a été rapporté au cours du deuxième trimestre de 2021-2022 et que la campagne de vaccination a été couronnée de succès dans les établissements correctionnels, des groupes de travail ont été mis en place et élaborent des plans pour reprendre les activités au SCC. Ces plans nous permettront de prendre des décisions fondées sur des données probantes, de mettre en place les mesures de protection appropriées et de déterminer exactement la manière dont tout retour à une nouvelle normalité sera effectué.

De plus, le SCC adoptera une approche graduelle et par étapes pour la reprise des interventions, des programmes et des services, en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour limiter les risques pour la santé et la sécurité, tout en appuyant les efforts visant à assurer la sécurité publique. Le SCC ajustera les restrictions en conformité avec les recommandations des autorités de santé publique nationales, provinciales et locales.

Un défi actuel auquel est confronté le SCC est de comprendre l'impact total des Lignes directrices sur la vaccination contre la COVID-19 pour les employés fédéraux, qui peuvent potentiellement entraîner des économies de coûts pour le ministère, mais peuvent également entraîner une augmentation des

dépenses de personnel et d'éventuels retards importants dans les plans des dépenses en immobilisations. De plus amples informations seront connues à ce sujet dans les semaines à venir et les risques financiers devront être atténués.

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi* — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives augmente progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Aucun changement n'a été apporté au personnel de la haute direction au cours du deuxième trimestre de 2021-2022.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par _____
Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par _____
Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
19 novembre 2021

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2021-2022			Exercice financier 2020-2021		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 460 213	632 115	1 145 788	2 197 516	588 547	1 081 428
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(2 348)	(2 348)	-	-	-
Dépenses nettes de fonctionnement	2 456 270	629 767	1 143 440	2 197 516	588 547	1 081 428
Crédit 5 – Dépenses en capital	227 457	26 302	37 300	209 427	16 250	23 435
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	108 388	22 535	43 571	124 334	22 352	40 305
Revenus bruts de CORCAN	(106 106)	(29 043)	(53 359)	(124 334)	(28 934)	(48 804)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	2 282	(6 508)	(9,788)	-	(6 582)	(8 499)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	813	19	19	1 046	-	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	244 246	61 061	122 123	220 353	55 089	110 177
	245 059	61 080	122 142	221 399	55 089	110 177
Autorisations budgétaires totales	2 931 068	710 641	1 293 094	2 628 342	653 304	1 206 541
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	(1)
Autorisations totales	2 931 113	710 641	1 293 094	2 628 387	653 304	1 206 540

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 30 septembre 2021 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme aucun montant n'a été utilisé, ce qui laisse un solde résiduel de 20,0 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de septembre 2020, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, dont 2,6 millions avait été utilisé et un financement de 17,4 millions était alors disponible.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2021-2022			Exercice financier 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	1 972 480	511 813	996 321	1 789 368	448 994	898 494
Transport et communications	13 546	4 700	7 135	29 374	3 679	5 497
Information	273	96	143	835	62	89
Services professionnels et spéciaux	407 467	119 270	178 898	404 691	98 140	144 392
Location	25 992	9 379	16 780	23 665	9 019	11 815
Réparation et entretien	23 691	5 609	8 385	29 727	7 861	10 145
Services publics, fournitures et approvisionnements	217 252	31 657	54 608	163 221	53 278	90 892
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	107 265	14 464	19 377	169 428	6 705	8 631
Acquisition de matériel et d'outillage*	116 305	5 522	10 874	36 345	9 048	12 998
Paiements de transfert	120	19	19	120	115	115
Autres subventions et paiements	156 726	39 503	56 261	105 902	45 337	72 277
Dépenses budgétaires nettes totales	3 041 117	742 032	1 348 801	2 752 676	682 238	1 255 345
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	(2 348)	(2 348)	-	-	-
CORCAN	(106 106)	(29 043)	(53 359)	(124 334)	(28 934)	(48 804)
Total des revenus affectés aux dépenses	(110 049)	(31 391)	(55 707)	(124 334)	(28 934)	(48 804)
Dépenses budgétaires nettes totales	2 931 068	710 641	1 293 094	2 628 342	653 304	1 206 541

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).